

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Justin Ndoundangoye : nouvelle tentative de fuite!

L'ANCIEN membre du gouvernement a été interpellé, hier, à Malinga, dans la province de la Ngounié, alors qu'il tentait de rallier le Congo. Une attitude qui, malheureusement, se confond également à son refus de se présenter devant la commission ad hoc de l'Assemblée nationale chargée d'examiner la demande de levée de son immunité parlementaire.

J.KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

SOUPÇONNÉ de malversations financières, le député du 2^e arrondissement de la commune de Franceville, Justin Ndoundangoye, a été interpellé, hier, à Malinga, chef-lieu du département de la Louétsi-Bibaka, localité limitrophe au Congo.

Difficile de ne pas s'interroger sur son attitude. Vu que celle-ci se confond à son refus de se présenter devant la commission ad hoc de l'Assemblée nationale

parlementaire, transmise par la ministre de la Justice, garde des Sceaux, Erylyne Antonella Ndembet-Damas

Visible, il tentait de rallier par voie terrestre ce pays. En tout cas, ce n'est pas la première fois que l'ancien ministre des Transports tente de s'enfuir du Gabon. Tout récemment, en effet, on se souvient qu'il avait été débarqué, à l'aéroport de Port-Gentil, d'un vol à destination de Pointe-Noire, au Congo. Du coup, difficile de ne pas s'interroger sur son attitude. Vu que celle-ci se confond à son refus de se présenter devant la commission ad hoc de l'Assemblée nationale, chargée d'examiner la demande de levée de son immunité parlementaire. En effet, à la lecture de la déclaration rendue publique, lundi 23 décembre dernier, par le président de ladite commission, Aurélien Ntoutoume Mebiame, député du 1^{er} siège du 2^e arrondissement de la commune de Libreville, on découvre, quelque peu ahuri, que l'élu de Masuku rechigne à être auditionné par les onze (11) membres de ladite commission. De quoi déconcerter plus d'un

observateur, d'autant qu'au terme des dispositions de l'article 96 alinéa 2 du Règlement de l'Assemblée nationale, Justin Ndoundangoye peut se faire assister d'un conseil lors de son audition. Autrement dit, qu'il jouit pleinement de ses droits à la défense. Prerogatives, faut-il le rappeler, reconnues à tout individu, consacrées par notre Loi fondamentale et par un certain nombre d'instruments juridiques internationaux ratifiés par notre pays.

Les réticences de Justin Ndoundangoye sont d'autant moins compréhensibles que le rôle des

membres de la commission ad hoc " n'est pas de juger leur collègue dont la levée de l'immunité est sollicitée. Mais d'écouter sa version et ses arguments sur les griefs qui lui sont faits. Et de dresser ensuite, au terme de leurs travaux, un rapport qu'ils transmettent au bureau de l'Assemblée nationale".

Qu'est-ce à dire, l'élu du 2^e arrondissement de la commune de Franceville n'aurait-il pas foi en la neutralité, la responsabilité et l'objectivité de ses onze collègues de la commission ad hoc?

En tout cas, pour un représentant du peuple, d'aucuns estiment que l'attitude qu'il affiche est loin d'être digne du mandat qui lui a été confié. Et partant de la considération due aux parlementaires, sauf à penser que l'intéressé estime son sort déjà scellé.

Pour rappel, c'est le 10 décembre dernier, que le procureur général



Le député du 2^e arrondissement de Franceville, Justin Ndoundangoye, après son interpellation à Malinga.

près la Cour d'appel judiciaire de Libreville avait saisi le président de l'Assemblée nationale d'une requête de levée de l'immunité

parlementaire, transmise par la ministre de la Justice, garde des Sceaux, Erylyne Antonella Ndembet-Damas

Opération "Scorpion": le regard du CLR

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

À l'occasion de sa rentrée politique qui s'est tenue le 21 décembre dernier, le Centre des libéraux réformateurs (CLR) a, par le truchement de sa déléguée générale Dr. Nicole Assélé, livré sa lecture de l'actualité nationale. Contexte, oblige! En bonne place l'opération anticorruption dénommée "Scorpion". La déléguée générale du CLR est d'avis que la vérité doit être de mise en tout temps sous nos cieux, même si elle dérange. D'où sa lecture non complaisante du contexte sociopolitique actuel.

"(...) L'économie est fragile, minée par une dette souveraine de moins en moins soutenable, conséquence des politiques d'endettement mal maîtrisées. Et comme pour enfoncer le clou, nous sommes abondamment abreuvés ces dernières

La déléguée générale du CLR est d'avis que la vérité doit être de mise en tout temps sous nos cieux

semaines par une actualité qui mêle dépravation des mœurs, détournements astronomiques des deniers publics et affairisme éhonté au sommet de l'État", a-t-elle lâché sans sourciller. Connu pour sa liberté de ton, le CLR, tout en saluant l'initiative, s'insurge toutefois contre la théâtralisation tendant à entourer ladite opération. " À propos de ces détournements des deniers publics qui rythment l'action judiciaire ces dernières semaines, s'il faut se féliciter de l'initiative gouvernementale derrière l'opération de salubrité publique dénommée "Scorpion", le CLR met toutefois en garde contre une justice-spectacle qui tend à s'éloigner des objectifs poursuivis et com-



Dr Nicole Assélé, déléguée générale du CLR livrant son analyse sur l'opération «Scorpion».

promettre les efforts de mise définitivement à l'écart de tous ces prédateurs qui s'amuse à prendre des libertés avec l'argent du contribuable. Le CLR exige que toute la lumière soit faite sur l'amplitude réelle

de ces actes délictueux, que la chaîne de responsabilités soit clairement établie et que des peines à la hauteur des crimes perpétrés soient effectivement prononcées" a affirmé Nicole Assélé.